

(1)

(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1876.

Enquête au sujet des faits qui se sont passés à la station de Malines
le 13 février 1876.

RAPPORT

DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

MONSIEUR LE MINISTRE,

9 mai 1876.

Nous avons l'honneur de vous communiquer le dossier de l'enquête à laquelle il a été procédé, ensuite des agressions dont plusieurs personnes ont été l'objet aux abords de la station de Malines, le 13 février dernier.

Conformément à vos instructions, les explications demandées, dès le lendemain, au personnel de la station, ont été complétées par une enquête dans laquelle les plaignants ont été entendus, et nous avons, en outre, fait porter les investigations sur la question de savoir si les abords de la station avaient été éclairés.

D'après MM. Lapiere et Sauvignier, le chef de station de Malines aurait manqué tout à la fois de prévoyance et d'énergie.

Nous hésitons à admettre qu'il y ait eu de sa part manque de prévoyance : rien ne pouvait, en effet, lui faire prévoir le tumulte qui s'est produit vers 7 heures du soir. Nous croyons, au surplus, que, comme officier de police judiciaire, il n'avait pas à prendre de mesures préventives en dehors de l'enceinte de la station. L'appréciation de sa conduite, sous ce rapport, relève plutôt de l'autorité judiciaire.

D'accord avec MM. Lapiere et Sauvignier, nous estimons que M. Maertens a manqué d'énergie et nous sommes d'avis qu'il y a lieu de lui infliger la réprimande, à titre de mesure disciplinaire.

Le Comité d'administration,

JANSSENS.

VANDERSWEEP.

MONGENAST.

BELPAIRE.

ANNEXES

AU RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION.

ANNEXE N° 1.

RAPPORT.

Conformément aux ordres de l'administration, nous avons procédé à une enquête au sujet des faits qui se sont passés à Malines, le 13 courant dans la soirée.

Nous avons interrogé successivement le chef de station, le premier chef-garde Smit (1), l'officier de police Selt et le tenant buffet. Leurs dépositions sont jointes au présent rapport.

De l'ensemble de ces dépositions, il résulte que l'arrivée des invités, la formation du cortège, l'entrée en ville et le retour d'une grande partie des invités se sont effectués avec le plus grand calme et la plus parfaite régularité. Rien ne pouvait faire prévoir ce qui est arrivé plus tard, ni la nécessité, pour le service de la station, de recourir à des mesures exceptionnelles.

Ce n'est que vers 7 h. 10 m. du soir qu'une foule compacte, accompagnant ceux des invités qui venaient prendre les trains partant respectivement à 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m. pour Anvers, Bruxelles et Liège, arriva tout à coup sur la place de stationnement.

Les invités avaient déjà été assaillis et frappés dans les rues de la ville conduisant à la station. Plusieurs voyageurs ont toutefois reçu des blessures au moment où ils se disposaient à entrer dans le bâtiment de la station. Cela résulte, entre autres, d'une plainte déposée, le soir même, à la station de Bruxelles (Nord) et dont la copie est ci-jointe.

Aucune rixe n'a eu lieu, aucun coup n'a été porté, ni dans le bâtiment, ni à l'intérieur de la station.

Dès que la foule a envahi les abords du bâtiment et que le désordre menaçait de se produire à l'intérieur de la station, le chef de station a employé

(1) Le premier chef-garde Smit avait été détaché à Malines par son chef de service pour aider à assurer le service en vue de l'affluence à laquelle on s'attendait.

toutes les mesures en son pouvoir pour maintenir cette foule et la calmer. Il a notamment requis tous les ouvriers qu'il avait sous la main, des machinistes et même des commissionnaires de la ville à l'effet de se porter, munis de fallots allumés, entre la foule et le bâtiment, et de dégager ainsi les abords de celui-ci pour permettre aux invités et aux autres voyageurs d'entrer librement dans la station.

Il a, en même temps, envoyé deux exprès pour requérir la police locale et la gendarmerie.

Après le départ des trains de 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m., le chef de station a dû, à l'aide de la gendarmerie, faire évacuer la salle du buffet-restaurant qui continuait à être envahie par un nombreux public, dont une partie injuriait l'autre au point qu'une rixe paraissait imminente.

A partir de ce moment on peut dire que tout désordre avait cessé.

Nous pensons qu'on ne peut reprocher au service de la station ni manque d'énergie, ni manque de prévoyance.

En effet, comme nous l'avons déjà dit, rien ne pouvait faire supposer que des désordres ou des rixes auraient lieu. Tout s'était passé, au contraire, jusqu'à 7 h. du soir, dans le plus grand calme et de manière à faire croire que le retour des derniers invités s'effectuerait dans les mêmes conditions que celles qui avaient marqué le départ des premiers. L'autorité locale était du reste restée dans la même sécurité, puisqu'elle n'avait pris aucune mesure, notamment en ce qui concerne les abords de la station.

Le personnel a donc fait son devoir. Nous avons toutefois une exception à mentionner : l'officier de police Van Wydevelt a manqué à son service le 13 courant dans l'après-midi. Nous avons invité le chef de station à proposer à sa charge une punition de trois jours de retenue, avec mise à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la plainte faite à charge de la station de Bruxelles (Nord) et dont fait mention la note ci-jointe de M. le Ministre, il résulte des explications du sous-chef de station Germain qu'il a fait remarquer aux personnes revenant de Malines, qui l'ont interpellé, qu'il n'avait pas qualité pour dresser procès-verbal au sujet de faits qui s'étaient passés à Malines. Il a offert à ces personnes de consigner une plainte dans le livre *ad hoc*, ce qu'elles ont consenti à faire.

Quant au télégramme, il n'a pas refusé de le transmettre. Il s'est borné à faire remarquer, ce en quoi il a eu tort et nous le lui avons fait remarquer, qu'il ne pouvait pas donner d'ordre à Malines, qu'il n'avait pas qualité pour cela. Cependant, il s'est empressé de transmettre à Malines le télégramme ci-joint en copie, et a fait en définitive ce qui lui était demandé.

Le 14 février 1876.

Le Directeur,
A. LAPIERRE.

L'Inspecteur chef de service,
H. SAUVIGNIER.

M. MAERTENS, *chef de station.*

Les premiers invités sont arrivés de Malines-Terneuzen à 9 h. 20 m., et les autres successivement par les trains de 10 $\frac{1}{2}$ h., 11 h. 15 m., et les derniers à 11 h. 48 m. par le train spécial de Louvain. Pendant tout ce temps, les premiers arrivés sont restés dans les environs de la station sans que le moindre incident se soit produit. Le cortège s'est formé vers midi sur la Place de la Station et s'est mis en marche dans le plus grand calme.

Le départ des invités a commencé par les trains de 4 h. 50 m., et successivement par ceux de 5 h. 50 m., 6 h. et 6 h. 50 m. Ces trains sont partis à l'heure et sans le moindre bruit ni trouble.

Ce n'est que vers 7 h. 10 m., et sans que rien eût pu faire prévoir le moindre tumulte, que la foule accompagnant une nouvelle partie des invités est arrivée aux abords de la station et qu'une lutte s'est engagée.

Prévenu par un des voyageurs qui avait été molesté, je me suis immédiatement rendu à l'extérieur de la station accompagné du premier chef-garde Smit.

Je me suis interposé pour calmer les voyageurs qui avaient été assaillis et les inviter à entrer dans l'intérieur de la station.

Je dus calmer ces voyageurs, parce qu'ils interpellaient la foule d'une manière très-vive, lui reprochant ses actes de violence, les traitant de lâches, etc.

Un de ces voyageurs m'a désigné dans la foule un individu qui avait frappé, m'invitant à l'arrêter. Mon premier mouvement a été de déférer à cette invitation; mais j'ai reconnu de suite l'inutilité de cet acte, l'individu étant rentré dans la foule.

J'ai du reste cru plus utile d'aller immédiatement requérir de l'aide. J'ai pris tous les hommes que j'avais sous la main, je les ai munis de fallots allumés et, avec leur aide, je suis parvenu à faire retirer la foule et à maintenir un espace libre permettant aux voyageurs l'accès des guichets.

En même temps, j'envoyais un exprès en voiture chercher la police locale et un autre, la gendarmerie.

Avant l'arrivée de la police et de la gendarmerie, les trains de 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m. étaient partis à l'heure et toute rixe avait cessé.

Il n'y a pas eu du reste de coups portés en ma présence depuis le moment de mon intervention jusqu'au départ du dernier train.

Toutefois, après le départ des trains de 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m., la salle du buffet-restaurant était encore encombrée d'un nombreux public dont une partie injuriait l'autre et une rixe semblait imminente. A ce moment, avec l'aide de la gendarmerie, j'ai fait évacuer cette salle.

On me reproche d'avoir manqué d'énergie et notamment d'avoir cessé de porter mon képi. Je proteste contre ces allégations. J'ai employé tous les moyens en mon pouvoir et payé de ma personne aussi largement que possible. Je n'ai pas abandonné un instant mon poste ni le signe distinctif de mes fonctions.

E. MAERTENS.

SELT, officier de police.

Jusque vers 7 h. 5 m. ou 7 h. 10 m., les abords de la station ont été parfaitement calmes. — A partir de ce moment, la foule est arrivée tout d'un coup, suivant les personnes qui devaient repartir de Malines aux trains de 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m. vers Anvers, Bruxelles et Louvain.

Dès que le désordre s'est manifesté, l'officier de police est intervenu, mais ses efforts ont été impuissants. Il était interpellé et poussé de tous les côtés à la fois. Le chef de station est intervenu presque immédiatement après. Il a requis tous les ouvriers disponibles et des commissionnaires de la ville, lesquels, armés de torches, sont parvenus à faire reculer la foule et à ménager un espace libre pour faciliter l'entrée dans la station et permettre aux voyageurs arrivant de la ville, tant en voiture qu'à pied, de pénétrer dans l'intérieur.

Aucun coup n'a été porté ni dans le bâtiment ni à l'intérieur de la station.

Les trains sont partis aux heures réglementaires. Le commissaire de police en chef de la ville, deux adjoints et une dizaine d'agents de police sont arrivés vers 7 1/2 heures. Ils ont continué à maintenir la foule.

Les gendarmes sont arrivés peu de temps après, une partie en voiture (quatre) et trois à pied.

Ils ont fait évacuer la salle du restaurant.

Il n'y a plus eu de désordre à partir de ce moment. Seulement, les abords de la station ont été encore encombrés jusque vers 9 heures du soir.

Aucune arrestation n'a été opérée ni dans la station ni aux abords.

J.-J. SELT.

Déposition du tenant-buffet de la station.

La salle du buffet était remplie de personnes qui s'injuriaient. Il n'y a pas eu de coups échangés, mais on était sur le point d'en venir aux coups lorsque les gendarmes ont fait leur entrée et ont fait évacuer la salle à la demande du chef de station.

Cette évacuation s'est faite sans résistance. Les portes ont été fermées. Deux voyageurs blessés, l'un M. le vicomte De Buisseret, l'autre M. Paul Ulens, conseiller provincial du Limbourg, ont été introduits dans le cabinet attenant à la salle du buffet, où ils ont reçu les soins d'un médecin de Malines requis à cet effet. Un autre voyageur, dont il ignore le nom, a reçu des soins dans la buvette.

Des blessures ont été reçues sur la place de stationnement, mais pas une seule dans le bâtiment ni à l'intérieur de la gare.

Éd. LODEWYCKX.

EXTRAIT DU REGISTRE DES PLAINTES.

Station de Bruxelles (Nord)

NOM ET DOMICILE du PLAIGNANT	DATE ET OBJET DE LA PLAINTÉ	AVIS DU CHEF de station	AVIS DU CHEF de service	DECISION de l'administration supérieure
Edmond Dekeers maeker, à Jette St-Pierre	En entrant dans la gare de Malines, j'ai été frappé d'un coup de couteau dans la cuisse (S) EDMOND DEKEERSMAEKER	Une copie a été transmise ce ma- tin, 14 février 1876, à M l'In- specteur général (4 ^e direction), ainsi qu'à M l'In- specteur chef de service Sauvi- gnier Le chef de station, S. TRIFFRY		
Jean Joseph Spel- mans-Versé, rue du Progrès, 117, à Schaerbeek	En entrant dans la gare de Malines, j'ai été frappé de deux coups de casse-tête et ai été étourdi sur le coup. Après avoir été pansé à l'intérieur, je suis revenu à Bruxelles où j'ai fait la présente déclaration (S) J-J SPELMANS-VERSE			
Fransman — Van Ackere, à Ni- nove Fransman Eliaert à Ninove	Sur la place de la station à Malines, nous avons été, à l'entrée de la gare, accostés par des individus qui voulaient nous forcer à crier « à bas la calotte ». Ne voulant accéder à leur exigence brutale, ils nous ont accablés de coups de pieds et de canne, à tel point que nous avons perdu nos chapeaux dans la bagarre. Les coups de pieds nous ont été administrés en présence des agents de ville, qui nous ont engagés à être <i>modérés</i> . Nous déclarons être entrés dans la gare comme d'humbles voyageurs (S) FRANSMAN-VAN ACKERE (S) FRANSMAN ELIAERT Les soussignés déclarent l'exactitude des faits qui précèdent et qui ont eu lieu au moment de leur départ (S) KIRVYN DE LETTFHOFF, Représentant (ancien Ministre) (S) DE HAULLEVILL (S) CROKAERT (S) VAN DIFST			
	Je me trouvais dans un compartiment lorsque la personne indiquée ci-dessus y est restée blessée par un coup de couteau à la cuisse droite (S) GOFUL (S) ÉMILE DELERAYF (S) ÉDOUARD DELERAYE			
	Bruxelles (Nord), le 13 février 1876.			

TÉLÉGRAMME DE SERVICE.

N° 126.
 Origine : Bruxelles.
 Destination : Malines.
 Date : 13. 2. 76.
 Transmission
 terminée à 8 h. 56 s

M. MAERTENS.

Plusieurs voyageurs, arrivés par train 12, ont formulé une plainte au sujet des mauvais traitements dont ils ont été l'objet dans votre station. Veuillez prendre mesures pour ce soir.

CHST.

Pour copie conforme :

PCT.

TÉLÉGRAMME DE SERVICE.

N° 7140.
 Origine : Malines.
 Destination : T. B.
 Date : 14. 2. 76.
 Transmission
 terminée à 12 h. 24 s.

CHST.

Rien ne s'est passé à l'intérieur de la station. Police locale a dressé procès-verbal pour les faits passés à l'extérieur.

CHST.

ANNEXE N° 2.

Bruxelles, le 18 février 1876.

MM. LAPIERRE, *Directeur*,
 SAUVIGNIER, *Inspecteur chef de service*.

M. le Ministre a pris connaissance du rapport d'enquête que vous avez formulé d'accord avec

M. Sauvignier, *Inspecteur chef de service*,

M. le Directeur Lapierre,

au sujet des faits qui se sont passés à Malines le 13 courant.

M. le Ministre a décidé que cette enquête doit continuer et que vous aurez à recevoir et à examiner les renseignements et déclarations de la part des personnes étrangères à l'administration, qui auraient été témoins des faits en question et qui seraient à même d'édifier complètement l'administration sur le point de savoir si réellement aucun reproche ne peut être adressé au personnel de la station de Malines.

L'administration a écrit aux personnes qui ont signé la plainte déposée à la station de Bruxelles (Nord), que vous êtes chargé, conjointement avec M. Sauvignier.

M. Lapierre.

de recevoir les renseignements et déclarations qu'elles croiraient devoir fournir soit verbalement, soit par écrit; je vous prie de donner à ces communications la suite qu'elles comporteront, et de faire parvenir ensuite à l'administration un rapport complémentaire.

Vous entendrez, en outre, MM. les Représentants De Kerckove, Lefebvre, Wasseige, Kervyn de Lettenhove, MM. De Burlet, avocat à Bruxelles, De Burlet, bourgmestre à Nivelles, vicomte de Buisseret, Abel Letellier, Beeckman fils, et toutes autres personnes qui seraient à même de fournir des renseignements à ce sujet.

La Direction générale,
MONGENAST.

A Messieurs Edmond De Kersmaeker, à Jette-Saint-Pierre.

Jean-Joseph Spelman-Versé, rue du Progrès, 117, à Schaerbeek;

Fransman-Van Ackere, à Ninove;

Fransman-Éliaert, à Ninove.

Comme suite à la plainte que vous avez déposée à la station de Bruxelles (Nord), le 13 courant, au sujet des faits qui se sont passés aux abords de la station de Malines, nous avons l'honneur de vous informer que M. le Ministre a chargé MM. Lapierre, Directeur à l'administration centrale à Bruxelles, rue de l'Orangerie 32, et Sauvignier, Inspecteur chef de service à Anvers, de procéder à une enquête approfondie à cet égard.

Ces fonctionnaires ont été invités à recevoir et à examiner les renseignements et déclarations que vous croiriez devoir leur adresser soit verbalement, soit par écrit, à l'effet de les édifier aussi complètement que possible, relativement à la manière dont le personnel de la station de Malines se serait comporté dans cette circonstance.

Veillez agréer, etc.

La Direction générale,
MONGENAST.

12 mars 1876.

ANNEXE N° 5.

RAPPORT.

Ensuite des instructions de l'administration, nous avons procédé à une enquête supplémentaire au sujet des faits qui se sont passés à la station de Malines et aux abords de celle-ci, le 15 février dernier.

Nous avons successivement entendu :

MM. Spelman-Versé, propriétaire à Schaerbeek ;
Wasseige, Représentant ;
De Kerckhove, Représentant ;
Kervyn de Lettenhove, Représentant ;
Lefebvre, Représentant ;
Le comte de Buisseret, conseiller provincial ;
Le comte Edgard Duval de Beaulieu ;
Beeckman fils, à Louvain ;
De Burlet, avocat, à Bruxelles ;
De Burlet, ingénieur des ponts et chaussées, à Namur ;
Niemants, avocat, juge suppléant, à Malines ;
Van Roey, sans profession, à Malines ;
Geluyckens, entrepreneur de camionnage, à Malines ;
Crokaert, propriétaire, avenue Louise, à Bruxelles ;
Van Kiel, négociant, à Malines ;
De Kersmaeker, à Jette.

Nous avons reçu des renseignements par lettre de :

MM. De Burlet, bourgmestre de Nivelles ;
Fransman-Eliaert, de Ninove ;
Fransman-Van Acker, de Ninove ;
Jacobs, avocat, à Louvain.

Enfin, MM. Wasseige et De Kerckhove ont déposé, entre nos mains, le premier, une lettre qui lui a été adressée par un sieur Cajot, employé de la station de Malines ; le second, un extrait d'une lettre de M. Neut, Amand, de Gand.

Les dépositions des personnes que nous avons entendues, de même que les différentes pièces énumérées ci-dessus, sont annexées au présent rapport. — Nous y joignons également une deuxième déposition du chef de station de Malines, que nous avons appelé à s'expliquer, notamment au sujet de la lettre de M. l'avocat Jacobs, de Louvain, et des déclarations de M. l'avocat De Burlet, avec lequel, à la demande de celui-ci, le chef de station précité a été confronté.

Nous examinerons d'abord ces deux incidents :

Le chef de station proteste énergiquement contre l'accusation de M. l'avocat Jacobs et nie de la manière la plus formelle avoir tenu la conversation que celui-ci lui attribue.

Il déclare avoir été informé des scènes qui se passaient à l'extérieur par un monsieur accompagné de plusieurs autres et qu'il ne connaît pas. Il s'est immédiatement dirigé sur le point où les rixes avaient lieu.

S'il est difficile de s'expliquer le mobile qui aurait poussé M. Jacobs à porter une accusation aussi grave à charge du chef de station, alors que cette accusation ne serait pas fondée, nous devons déclarer qu'il nous est aussi difficile d'admettre que le chef de station ait pu tenir la conduite qui lui est attribuée. — Aucun autre témoignage n'est venu, du reste, confirmer cette accusation que nous sommes portés à attribuer à un malentendu.

En ce qui concerne l'incident De Burlet, le chef de station nie avoir répondu : « Ce n'est pas à moi à faire la police ici. — Adressez-vous au bourgmestre. » Il prétend avoir dit : « Je ne suis pas en force. — Je suis seul et, d'ailleurs, je ne veux pas vous attirer une nouvelle bagarre. »

A la demande de M. l'avocat De Burlet, nous avons entendu son frère, ingénieur des ponts et chaussées à Namur, et M. Crockaert, propriétaire, avenue Louise, qui avaient, d'après M. De Burlet, entendu la réponse du chef de station.

Le premier de ces messieurs a déclaré avoir entendu le chef de station dire : « Je ne suis pas officier de police. — Je suis chef de station. »

M. Crockaert a entendu le chef de station répondre à quelqu'un : « Cela ne me regarde pas. »

Il ne peut affirmer que cette réponse ait été faite à M. De Burlet, et ce n'est qu'après coup que M. Crockaert a appris, par d'autres personnes, que celui à qui le chef de station avait ainsi répondu était M. De Burlet.

Il y a, comme on le voit, différence dans les termes des trois déclarations ; mais le sens de toutes trois est que le chef de station a récusé son intervention. C'est là, on ne peut se le dissimuler, un fait très-grave.

En ce qui concerne les scènes de violence qui se sont passées vers 7 heures du soir, les dépositions peuvent être divisées en deux catégories :

- 1° Celles des personnes ayant assisté au banquet ;
- 2° Celles des personnes que nous avons entendues à la demande du chef de station.

D'après l'ensemble des premières, le chef de station a manqué de prévoyance, d'énergie et de sang-froid. Son intervention a été nulle ou tout au moins tardive. Elle n'a pas, en tout cas, été spontanée.

Enfin, son action ne s'est pas fait sentir suffisamment, ni avant la bagarre, ni pendant celle-ci.

Quant aux secondes, MM. Van Roey, Gelykens et Niemants déclarent que le chef de station a fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire; l'un d'eux a même exprimé l'opinion que, si le chef de station avait cédé à l'injonction d'arrêter un des assaillants, il se serait exposé, sans résultat, à un grave danger. La déposition de M. Van Kiel, sans être très-catégorique, a été faite également dans un sens favorable à la conduite du chef de station.

M. Van Roey a aussi confirmé les explications du chef de station relativement à la bagarre qui aurait eu lieu vers 5 heures du soir, et qui, d'après certaines appréciations, aurait dû appeler l'attention de ce fonctionnaire au point de vue de la nécessité de prendre des mesures pour assurer la sécurité du service lors du départ des trains subséquents.

D'après M. Van Roey, cette bagarre a été sans importance et ne pouvait faire prévoir les scènes qui l'ont suivie.

D'un autre côté, nous avons reçu de M. le notaire Gérard, de Gembloux, à qui nous avons écrit, à la demande de M. De Burlet, des renseignements desquels il résulte que plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvait M. Gérard, ont eu beaucoup à se plaindre des procédés du chef de station à leur égard. Qu'en outre, il se trouvait, vers 5 h. 55 m., dans la station, un groupe d'individus dont la présence semblait ne pas être justifiée et qui ont manifesté des intentions hostiles envers les voyageurs prémentionnés.

Nous avons invité le chef de station, le 1^{er} chef-garde Smit et l'officier de police Selt à s'expliquer au sujet de ces faits.

Il résulte de leurs déclarations (voir dépositions spéciales ci-jointes), que les scènes qui se sont passées n'ont nullement eu le caractère de gravité qui leur est attribué par M. le notaire Gérard.

Nous nous trouvons donc, sur cet incident comme à l'égard des autres faits, en présence d'affirmations, d'une part, et de dénégations, de l'autre.

Cependant, après avoir mûrement pesé les unes et les autres, et tenant compte, d'un côté, de ce que les faits à charge du service de la station sont affirmés avec beaucoup de concordance par des personnes parfaitement honorables et au-dessus de tout soupçon; et, d'autre part, de ce que les dénégations, au moins sur plusieurs de ces faits, émanent d'agents plus ou moins intéressés; nous laissant guider enfin par l'impression qui nous est restée à la suite des nombreux interrogatoires que nous avons fait subir et des explications qui les accompagnaient, nous devons déclarer qu'il nous est impossible de maintenir les conclusions de notre première enquête.

Nous sommes d'avis que le chef de station n'a pas été à la hauteur de ses devoirs et qu'il a manqué de prévoyance et d'énergie.

Nous écartons naturellement le fait de complicité ou de connivence avec les assaillants, ou, tout au moins, celui d'avoir, dans un mauvais dessein négligé de prendre en temps utile les mesures voulues pour prévenir ou réprimer les scènes de violence qui ont eu lieu.

Parmi les invités au banquet de Malines, il s'en est trouvé plusieurs qui nous ont déclaré avoir soupçonné d'abord le chef de station de connivence ou d'inaction préméditée. Mais ces messieurs n'ont pas persisté dans leur opinion, et l'impression finale qui leur est restée et qu'ils nous ont fait connaître (notamment M. De Burlet, après avoir entendu les explications du chef de station) a été que celui-ci avait perdu la tête, avait manqué de prévoyance et surtout d'énergie.

M. Maertens a également eu un tort grave que nous avons déjà signalé. C'est d'avoir émis cette étrange appréciation qu'il n'avait pas à intervenir en qualité d'officier de police, ce qui a dû naturellement influencer sur sa manière d'agir.

Mais il est à remarquer que les chefs des stations importantes sont chargés de fonctions excessivement absorbantes. Le service de l'exploitation les préoccupe à peu près exclusivement et engage, à un haut degré, leur responsabilité.

Quant aux fonctions d'officier de police, ils ont bien rarement l'occasion de les exercer, et elles constituent, en fait, des attributions essentiellement accessoires.

On peut donc, jusqu'à un certain point, expliquer que, dans un moment de trouble, en présence de personnes frappées, blessées, et d'autres qui l'interpellaient dans tous les sens, en face d'un attroupement menaçant, le chef de station ait perdu son sang-froid et ne se soit pas rendu immédiatement un compte exact de ses obligations.

Tenant compte de cette circonstance, nous croyons que la faute du chef de station sera suffisamment réprimée par une punition consistant dans la privation de deux jours de traitement. Non-seulement cette punition nous paraît suffisante au point de vue où nous avons à nous placer, mais nous sommes persuadés qu'elle satisfera les personnes qui ont eu à se plaindre des scènes du 15 février.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une punition de l'espèce n'est infligée que pour des fautes très-graves, surtout lorsqu'il s'agit de fonctionnaires du grade de chef de station de 1^{re} classe et ayant une carrière administrative déjà longue.

On pourra donc, lorsqu'on aura à caractériser la mesure prise par M. le Ministre à charge du chef de station de Malines, dire, sans rien exagérer, que ce fonctionnaire a été puni très-sévèrement.

Le Directeur,

A. LAPIERRE.

L'Inspecteur chef de service,

H. SAUVIGNIER.

Déposition de M. SPELMANS-VERSÉ.

Nous sommes arrivés, mon ami M. Willerot et moi, vers 7 h. du soir sur la place de stationnement. Il y avait un attroupement d'environ 80 à 100 personnes contre le bâtiment. Dans cet attroupement, on avait ménagé un passage d'environ un mètre de largeur. Quand nous avons traversé ce passage, les individus qui formaient le demi-cercle ont brandi leurs cannes en proférant des cris. Au moment où j'étais sur le seuil d'entrée de la station, j'ai reçu sur la tête deux coups de cannes, que je crois plutôt être des casse-têtes ou cannes plombées. J'ai immédiatement perdu connaissance et ai été transporté dans la salle d'attente, où j'ai reçu les soins d'un médecin que je ne connais pas. Je suis revenu à Bruxelles par le train quittant Malines à 7 h. 20 m.

Je n'ai pas d'autres renseignements à donner.

Bruxelles, le 22 février 1876.

J.-J. SPELMANS-VERSÉ.

Déposition de M. WASSEIGE, Représentant.

Nous sommes arrivés à la gare, M. le baron d'Anethan et moi, vers 7 h. 45 m. Nous avons vu des attroupements et entendu des cris. Des fallots allumés circulaient dans les groupes. Un jeune homme nous a offert de nous faire entrer par le grillage, nous prévenant qu'une bande d'assaillants gardaient les autres entrées, et injuriaient et battaient nos amis au fur et à mesure de leur arrivée. Nous sommes entrés dans la station où nous avons vu plusieurs personnes blessées. Une grande émotion régnait parmi nos amis, qui se plaignaient vivement d'avoir été livrés sans protection à leurs adversaires. Quelque temps après arriva la gendarmerie qui fit évacuer le buffet-restaurant. Cette mesure m'a étonné d'autant plus qu'il ne restait plus dans cette salle que des gens de la même opinion, c'est-à-dire les assaillis, les quelques assaillants ayant été expulsés par la police un peu de temps auparavant. Entendant des plaintes nombreuses à charge de l'inertie du chef de station, j'ai cherché à le voir; à cet effet, j'ai parcouru les groupes; je ne l'ai pas aperçu et personne n'a pu me dire où il se trouvait.

Enfin, peu de temps avant l'arrivée du train pour Bruxelles, on me mit en sa présence, et je lui fis des reproches assez vifs sur l'inertie qu'il paraissait avoir montrée. Il me déclara qu'il avait fait chercher la gendarmerie et la police. Je lui ai répondu que cette mesure, bonne en elle-même, me paraissait avoir été tardive; que ce que je lui reprochais, c'est son inaction personnelle avant l'arrivée des secours et que cela me paraissait inexcusable. Il m'a répondu que son personnel était fort peu nombreux à cause du dimanche; qu'il avait eu peur de faire plus de mal que de bien en intervenant sans force suffisante. Je lui ai répondu qu'il avait au moins un ou deux commissaires de

police à ses ordres, et que des hommes déterminés, revêtus de leurs insignes peuvent en imposer à une foule nombreuse et éviter ainsi des malheurs par leur énergie. Je lui citai notamment le fait de Burlet, alors qu'au dehors de la station, avec deux agents de la police, tous revêtus de leurs insignes, il s'était refusé à arrêter un individu pris en flagrant délit. Il me répondit encore : Je ne me croyais pas suffisamment en force et j'ai cru être plus prudent en restant dans l'intérieur de la station et en engageant ces messieurs à en faire autant. — Je lui dis alors sévèrement : Quand on a l'honneur d'appartenir au Département des Travaux publics, que l'on est investi d'un mandat d'officier de police judiciaire donné par le Gouvernement et jouissant par conséquent de toute l'influence locale, il n'est pas permis d'hésiter dans l'accomplissement de son devoir sous prétexte que l'on pourrait s'exposer soi-même. Je le prévins que je réclamerais une enquête sur la manière dont il s'est conduit.

Mon impression est que le chef de station n'a pas conservé le sang-froid et la présence d'esprit nécessaires dans de pareilles circonstances.

Le 24 février 1876.

A. WASSEIGE.

Déposition de M. le vicomte DE KERCKHOVE, Représentant.

Je n'ai pas été jusqu'à la station. Je ne puis donc rendre compte que des récits qui m'ont été faits. Ci-joint notamment un extrait d'une lettre de M. Neut, de Bruges, appréciant la conduite du chef de station (M. Neut n'est toutefois arrivé à la station qu'après 8 h. du soir).

D'après mes renseignements, une bagarre a eu lieu vers 5 h. sur la place de stationnement et se serait continuée jusque dans la gare.

Un sieur Derkindere, ouvrier à l'arsenal et tenant le *Café royal*, place Raghenon, à Malines, a été vu par diverses personnes excitant les groupes à assaillir les invités, sur divers points de la ville et à proximité de la station.

Mon impression est que le chef de station a manqué d'énergie et aussi de prévoyance en ne tenant pas compte de la bagarre de 5 h., pour prendre des mesures afin d'empêcher des désordres aux trains de la soirée.

Bruxelles, le 24 février 1875.

EUG. DE KERCKHOVE.

Déposition de M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Représentant.

J'étais en retard pour le train de 7 h. 20 m. Je suis entré par la grille et monté immédiatement dans le train, où j'ai trouvé M. Dellafaille et M. le notaire Vandeweyer et autres, qui se plaignaient des mauvais traitements dont ils avaient été l'objet sans avoir trouvé de protection.

KERVYN DE LETTENHOVE.

Déposition de M. LEFEBVRE Représentant, domicilié à Blaesfeld.

Je suis arrivé à la gare, vers 7 h. 10 m. (ou peu avant), accompagné de M. Woest, Représentant. Il y avait un attroupement assez considérable. Nous sommes entrés dans le bâtiment sans difficulté. Je suis entré dans la salle du buffet où se trouvait beaucoup de monde. Reconnu comme Représentant, on est venu me demander d'intervenir près du chef de station pour qu'il rétablisse l'ordre et protège les personnes assaillies. Ce que j'ai fait. Je l'ai trouvé sur le trottoir intérieur et l'ai interpellé en lui demandant : Ne faites-vous donc pas votre devoir? — Il m'a répondu : Mais je suis seul; puis des mots entrecoupés. Mais vous êtes officier de police judiciaire. — Il est alors parti bien vite en me disant : Je vais requérir des ouvriers avec des fallots allumés. — Je l'ai suivi de loin jusqu'à la grille. A ce moment j'ai entendu un grand bruit : c'était un garde qu'on amenait et qu'on accusait d'avoir frappé. — On m'a dit que le sous-chef ne voulait pas dresser procès-verbal. Je l'ai interpellé, il m'a répondu : Je n'ai rien à faire hors de la gare. — Sur mon instance, il m'a répondu : Je vais m'entendre avec le chef de station pour requérir la gendarmerie. — Il était alors près de 7 h. 20 m. Je dois déclarer ici qu'au moment où le sous-chef est sorti du bureau, deux messieurs que je connais de vue m'ont dit que le garde qu'on venait d'arrêter n'était nullement coupable de ce qu'on lui reprochait.

Bruxelles, le 24 février 1876.

L. LEFEBVRE.

M. le comte DE BUISSERET, conseiller provincial, à Brandonck.

Je suis arrivé à la station vers 6 h. 45 m. Il y avait un attroupement assez considérable. Cet attroupement était disposé de façon qu'il gardait littéralement l'entrée de gauche du guichet. On se battait déjà quand je suis arrivé. Au moment où j'allais pénétrer dans le bâtiment, j'ai été assailli et frappé trois fois à la tête (deux coups de casse-tête et un coup d'un instrument tranchant). Cinq coups de poignard dans les reins, dont trois ont occasionné des blessures. J'avais, à mon arrivée, remarqué l'absence complète d'éclairage aux abords de la gare.

J'ai reçu des soins dans le cabinet attenant au buffet-restaurant.

D'après ce qui m'a été rapporté par M. Ém. Moretus, d'Anvers, celui-ci a dû entrer dans la station par la même porte que moi, suivi de plusieurs messieurs de Liège, qui, au moment de leur entrée, ont été attaqués par la même bande. Cette rixe a dû suivre immédiatement celle dans laquelle j'ai reçu des blessures. M. Moretus, par son attitude ferme, a empêché la bande d'envahir le bâtiment par la troisième porte donnant accès au guichet.

Depuis mon arrivée à la station jusqu'au départ du train de 7 h. 20 m. pour Bruxelles. je n'ai aperçu ni chef de station, ni officier de police, ni aucun agent quelconque.

Bruxelles, le 24 février 1876.

C^{te} DE BUISSERET DE BLARENHIEU.

Déposition de M. le comte EDGAR DUVAL DE BEAULIEU.

Je suis arrivé à la gare vers 7 heures par le boulevard d'Hanswyck. Un attroupement de 100 à 200 personnes stationnait devant le bâtiment et interceptait l'entrée. On donnait des coups ; on proférait des cris. Arrivé à la porte, que j'ai eu de la peine à franchir, je suis parvenu au guichet où l'on se bousculait. Le chef de station s'y trouvait entouré des assaillis qui réclamaient à tue-tête son intervention. Il déclarait ne pouvoir rien faire. On désirait notamment qu'il fit expulser ceux qui n'avaient pas de coupons. Le chef de station m'a paru sous l'impression d'un grand trouble. Il est rentré dans la station entouré du groupe d'assaillis qui lui reprochaient de rentrer au lieu de se porter où était le désordre. Il est, nonobstant cela, rentré dans son bureau.

J'ai vu courir un garde dont on voulait prendre le numéro et qui était soupçonné d'avoir frappé. Ce garde a été amené au chef de station dans son bureau. Je n'ai pas entendu leurs explications, et je suis parti par le train de 7 h. 20 m.

Bruxelles, le 24 février 1876.

C^{te} DUVAL DE BEAULIEU.

Déposition de M. BEECKMAN, fils.

Je suis arrivé à la gare vers 7 heures du soir. Il existait un attroupement d'environ 200 personnes contre le bâtiment. Avant d'entrer dans le bâtiment, nous avons été assaillis, MM. De Burlet, Duhallois et moi. On nous a poursuivis jusqu'aux guichets et devant la salle d'attente. J'ai reçu un coup de canne sur la main.

Le chef de station m'a paru en proie à beaucoup d'indécision. Il était interpellé de divers côtés et semblait ne pas savoir à qui il devait d'abord répondre. Je suis entré au buffet. Ayant appris qu'on se battait de nouveau à la porte extérieure, je suis sorti de nouveau et j'ai vu qu'un certain nombre d'ouvriers, porteurs de fallots, faisaient retirer la foule et dégageaient les abords du bâtiment.

Bruxelles, le 24 février 1876.

L. BEECKMAN.

M. DE BURLET, *avocat, à Bruxelles.*

Nous avons quitté, mes frères et moi, le banquet du petit séminaire après 6 1/2 h. du soir, peut-être 6 3/4 h., peut-être quelques minutes avant 7 h., il m'est impossible de préciser. Quand nous sommes arrivés à la station, il pouvait être 7 h. 10 m. ou 7 h. 13 m. Après la scène que je vous rapporte, nous avons vu le train partant pour Bruxelles à 7 h. 20 m. s'éloigner sous nos yeux.

Arrivés à environ 50 mètres du bâtiment de la gare, dont les abords nous parurent plongés dans une obscurité singulière, nous vîmes, stationnant devant la porte vitrée qui donne accès aux guichets, un groupe assez nombreux d'individus. Mon impression est qu'ils n'étaient guère plus de 60 à ce moment. Rien n'éveilla notre défiance, lorsque, au moment où nous nous engageâmes dans ce groupe, nous vîmes s'en échapper, pour se réfugier dans la gare, un jeune homme que nous reconnûmes pour M. Léon Beeckman. Celui-ci avait été frappé et cherchait à se retrancher dans le vestibule de la gare en refermant la porte devant ses assaillants. C'est à ce moment que 10 à 12 cannes se levèrent et s'abattirent dans les vitres de la porte qui volèrent en éclats. C'est à ce moment aussi que la bande s'aperçut de notre présence, précisément au moment où nous mettions le pied sur le seuil de la porte. Mon frère Constantin et moi, nous reçûmes des coups de bâton; nous nous réfugiâmes en toute hâte à l'intérieur. Je crois pouvoir affirmer qu'à ce moment le chef de station était sur le trottoir extérieur près de la porte vitrée. Après avoir vu dans la station les quatre ou cinq personnes couvertes de sang qui s'y trouvaient, je m'écriai que cela ne pouvait continuer ainsi, et je revins avec l'un de mes frères très-résolument vers la porte vitrée dont j'ai parlé tout à l'heure. La bande était toujours apostée et comme rangée en bataille sur le trottoir. Je reconnus immédiatement au premier rang l'individu qui m'avait porté un coup sur la tête. Je m'avançai vivement vers lui et je le désignai du doigt au chef de station qui se trouvait tout près de lui, accompagné de deux de ses subordonnés que je reconnus à leur képi galonné. Je lui dis : Monsieur, je vous requiers de vous assurer de l'identité de cet homme que nous reconnaissons parfaitement comme l'un de nos agresseurs. Il est en flagrant délit; faites votre devoir. Ces paroles furent confirmées par mon frère Constantin. Le chef de station me répondit brusquement et en haussant les épaules : Ce n'est pas à moi de faire la police ici : adressez-vous au bourgmestre. Je ne puis garantir les termes; mais je suis sûr du sens de sa réponse. A ce moment, il eût suffi de la moindre énergie de la part du chef de station pour se rendre maître de l'individu que nous lui avions désigné. Mais, dès que le groupe eut remarqué son hésitation ou entendu sa réponse, les assaillants se rapprochèrent pour le protéger et l'entraîner. Plus tard, à l'intérieur de la gare, ayant rencontré M. le chef de station, j'allai à lui et je l'interpellai sur ce qui venait de se passer. Je lui dis que j'avais l'intention de dénoncer sa conduite qui me paraissait coupable : mais j'ajoutai que, comme l'occasion se présentait, je le priais de s'expliquer et de se justifier s'il le pouvait. Sa

réponse a été la même : Ce n'était pas à moi de faire la police; cela ne me regardait pas, et d'ailleurs j'ai craint de vous attirer une nouvelle bagarre.

Le chef de station de Malines, entendu immédiatement, conteste l'exactitude de ces réponses. Il prétend avoir dit : Je ne suis pas en force; je suis seul, et d'ailleurs je ne veux pas vous attirer une nouvelle bagarre.

M. De Burlet insiste pour que MM. Crokaert, avenue Louise, à Bruxelles, et M. Constantin De Burlet, ingénieur des ponts et chaussées à Namur, soient entendus sur ces derniers points. M. De Burlet insiste pour qu'il soit acté que le chef de station, ainsi qu'il vient de le déclarer, n'a fait requérir la police et la gendarmerie qu'après les scènes ci-dessus relatées, dont il vient de lui être donné lecture.

Bruxelles, le 24 février 1876.

A. DE BURLET.

M. DE BURLET, *Ingénieur des ponts et chaussées, à Namur.*

Nous sommes arrivés, mon frère et moi, vers 7 heures à la station. Nous avons été assaillis et frappés principalement sur la tête. J'ai reçu notamment un coup de bâton sur les reins. J'en souffre encore. L'attroupement occupait littéralement l'entrée de la gare et il était impossible d'entrer dans le bâtiment sans traverser cet attroupement. Après avoir su difficilement nous dégager et entrer dans la salle d'attente, où se trouvaient plusieurs personnes blessées, nous sommes ressortis vers l'extérieur et nous avons aperçu alors le chef de station et deux de ses agents que nous avons reconnus à leur képi d'uniforme. Nous avons requis le chef de station de constater l'identité d'un individu que nous avons reconnu, mon frère et moi, comme ayant porté des coups. Le chef de station a répondu : « Je ne suis pas officier de police. Je suis chef de station. »

Je n'ai pas assisté à la conversation que mon frère Alexandre a eue après avec le chef de station dans la gare.

On m'a rapporté que plusieurs voyageurs, notamment M. Gérard, notaire à Gembloux, ont été hués et injuriés jusque dans l'intérieur de la station, vers 3 1/2 heures du soir.

Bruxelles, le 28 février 1876.

C. DE BURLET.

M. NIEMANTS, *avocat, juge-suppléant, à Malines.*

Vers 6 1/2 heures du soir, j'appris à la Société qu'on s'était battu au *Café Carseau*. Je me rendis chez moi et delà à la station. Il pouvait être 6 h. 45 m. Il y avait un attroupement où l'on proférait des cris. On faisait beaucoup de

bruit. Ayant conduit au télégraphe un monsieur qui m'avait demandé de lui rendre ce service, je suis revenu vers le groupe où j'appris qu'un individu venait de recevoir un coup de poignard. Il pouvait être alors 7 heures. Cet individu, que je reconnus pour un nommé Decock, ouvrier mécanicien à Malines, chez un sieur Blockmans, fut introduit à l'intérieur du bâtiment par M. Van Duys, de Gand, qui examina la blessure. Je suis parti du bâtiment et suis allé du côté de l'Hôtel de la Campine, derrière les groupes. Quelques minutes après, j'ai entendu le bruit que faisaient des coups de bâton portant sur des chapeaux. Je me suis de nouveau approché et ai vu à la place où j'avais vu visiter le blessé, sur le devant de la porte, plusieurs messieurs criant et gesticulant, s'adressant aux assaillants : — Lâches! — Assassins! — Arrêtez!... etc. — Le chef de station était devant eux, entre eux et les assaillants, cherchant à les calmer et à les faire entrer à l'intérieur de la station.

J'ai vu parfaitement, vers ce moment-là, un monsieur saisir par la taille un des individus du groupe porteur d'un bâton. Il voulait l'entraîner dans l'intérieur de la station. Mais aussitôt, ceux qui étaient par derrière l'ont saisi par les reins, et ceux qui étaient à droite et à gauche l'ont frappé à coups de bâton, ce qui l'a obligé à lâcher prise. D'après moi, c'est ce qui serait arrivé au chef de station, s'il avait voulu saisir un des assaillants.

Bruxelles, le 28 février 1876.

NIEMANTS,

Avocat, juge suppléant.

M. VAN ROEY, CHARLES, sans profession, *Marché au Bétail, 38, à Malines.*

La bagarre qui a eu lieu vers 5 h. a duré environ 25 m. Elle ne s'est pas étendue jusque dans la station, pas même jusque tout près de la station. Après cette bagarre, les abords de la station ont été très-calmes.

Je suis revenu à la station vers 7 h. du soir. Il y avait contre le bâtiment un attroupement que j'évalue à une centaine de personnes. On criait, on huait ou se provoquait. J'ai vu plusieurs messieurs sortant du guichet venir sur le trottoir, et là une rixe s'est engagée entre eux et l'attroupement. Les rixes ont recommencé à trois reprises différentes. Le tout a duré environ 10 à 12 m. Immédiatement après, j'ai vu arriver des hommes portant des fallots allumés. Ils ont fait retirer la foule et en quelques instants le calme s'est rétabli, grâce aux efforts et aux recommandations du chef de station.

Bruxelles, le 29 février 1876

CH. VAN ROEY.

M. GELUYCKENS, *entrepreneur de camionnage, à Malines.*

Je suis arrivé à la station vers 7 heures du soir. Il y avait un attroupement d'une centaine de personnes. On criait et l'on frappait. Une dizaine de minutes après, j'ai vu arriver des hommes de la station avec des fallots allumés, qui ont fait retirer la foule et dégager le bâtiment.

D'après moi, le chef de station n'aurait pas pu faire plus qu'il n'a fait.
Bruxelles, le 29 février 1876.

P.-V. GELUYCKENS.

M. CROKAERT, *Propriétaire, Avenue Louise, n^o 197^a, à Bruxelles.*

Je suis revenu de la fête par les remparts. Arrivé à proximité de la station, vers 7 heures, j'ai remarqué que les réverbères n'étaient pas allumés. J'ai cependant vu une faible lueur qui reflétait sur l'extérieur et qui devait provenir des guichets. Je me suis arrêté à la grande grille de la station, que j'ai trouvée entr'ouverte et par laquelle je suis entré dans la station.

Je me suis dirigé vers le bâtiment de la station et, au moment où j'en approchais, j'ai entendu une explication très-vive entre le chef de station, que j'ai reconnu à son képi d'uniforme, et un monsieur que je n'ai pas reconnu alors. Voici les propos que j'ai entendu : Cela ne me regarde pas, disait le chef de station. — L'autre personne, que l'on m'a dit après être M. l'avocat De Burlet, a répondu : — « Comment! on assassine à l'intérieur et aux alentours de votre station et vous direz que ça ne vous regarde pas! C'est ce que nous verrons. » — Après, ces messieurs se sont engagés dans le corridor qui conduit vers la salle d'attente et les guichets, où il y avait assez de monde et beaucoup de bruit. Ce qui m'a empêché de saisir ce que ces messieurs ont dit dans la suite.

Environ cinq ou dix minutes après, un employé est venu annoncer le train pour Bruxelles. Je me suis dirigé vers ce train, et y ai pris place en compagnie de M. Spelman-Versé, blessé à la tête de plusieurs coups de casse-tête.

Sur une observation que je faisais au garde n^o 28, relativement aux blessures de M. Spelman, il m'a répondu que le train était encombré de blessés, ce qui nous a engagé à déposer une plainte à la station de Bruxelles (Nord). — A cette occasion, je dois constater que le sous-chef de station, qui a reçu notre plainte, n'a pas été convenable. — Ayant appris qu'une instruction a eu lieu à ce sujet, je crois inutile d'entrer dans plus d'explications.

Bruxelles, le 2 mars 1876.

F. CROKAERT.

M. VANKIEL, *négociant, rue Mélane, à Malines.*

Je suis arrivé sur la place de stationnement vers 7 h.; j'ai remarqué un attroupement de cinquante à soixante individus qui masquaient l'entrée de la gare. On se donnait des coups. La bagarre a duré environ 10 m. J'ai vu alors arriver des hommes portant des fallots allumés. La foule s'est immédiatement dispersée.

Je suis entré dans la station, où j'ai rencontré M^{me} Maertens inquiète au sujet de son mari, qui se trouvait à l'extérieur près de la bagarre. A sa demande, je me suis rendu à cet endroit, où j'ai vu M. Maertens qui cherchait à rétablir l'ordre et à dégager les abords de la station. Rentré dans la station et apprenant qu'il y avait des blessés, je me suis informé si l'on avait fait chercher des médecins et si l'on avait requis la police et la gendarmerie. Le sous-chef de station auquel je me suis adressé m'a répondu affirmativement.

A ce moment-là il pouvait être environ 7 h. 15 m. En tout cas, le train de 7 h. 19 m. pour Anvers n'était pas parti.

J'ai remarqué que les personnes qui se trouvaient dans la station et qui avaient été assaillies étaient extrêmement surexcitées.

Bruxelles, le 6 mars 1876.

(Approuvé onze mots billés.)

B. VANKIEL.

M. DE KERSMAEKER, *Chaussée de Wemmel, à Jette.*

Je suis arrivé sur la place de stationnement vers 7 h. du soir. Il y avait un attroupement très-considérable qui masquait la grande porte d'entrée du bâtiment. On criait, on se frappait à coups de cannes ou de casse-tête. Je suis entré dans la station (bâtiment) par la porte de gauche donnant sur les guichets. Il était alors vers 7 h. 15 m., car j'avais été pendant au moins 10 minutes dans un café en face de la station. A peine entré dans le bâtiment, j'aperçus un individu, dans un coin à gauche à côté des guichets, qui tenait un vieillard à la gorge et le frappait. Cherchant à faire cesser ces brutalités, je donnai quelques coups de canne à cet individu pour le faire lâcher prise. Comme il ne me restait plus que 3 à 4 minutes avant le départ du train, je me dirigeai vers celui-ci, quand je reçus dans la cuisse droite un coup de poignard qui me fit une blessure très-grave, qui mit mes jours en danger et dont je ne suis point encore entièrement guéri. Toutefois, appuyé sur un ami venu à ce moment à ma rencontre, je pus entrer dans le train.

Je n'ai aperçu ni chef de station, ni officier de police, ni aucun agent quelconque. L'extérieur de la gare manquait complètement d'éclairage. Le couloir du guichet était un vrai coupe-gorge. On cassait les vitres à coups de

bâton et de pierres. Je conclus de tout cela qu'il y a eu absence de prévoyance de la part du service de la station et défaut de surveillance.

Jette, le 9 mars 1876.

EDM. DE KERSMACKER.

Nivelles, le 21 février 1876.

*A Monsieur Lapierre, directeur au Ministère des Travaux publics,
32, rue de l'Orangerie, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR.

Je crois pouvoir vous donner, par la présente lettre, les renseignements dont parle la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 20 courant, au sujet des faits constatés le 15 de ce mois à la station de Malines.

Cela nous dispensera, l'un et l'autre, des démarches à Bruxelles ou à Nivelles.

Je me tiens cependant à votre disposition si vous le jugez convenable, après lecture de cette lettre.

J'ai longuement déposé, samedi dernier, devant M. le juge d'instruction, des actes de violence dont mes frères, M. Alexandre de Burllet, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. Constantin de Burllet, ingénieur des ponts et chaussées à Namur, et moi-même avons été victimes le 15 courant, en arrivant à la station pour y prendre le train de 7 h. 20 m. vers Bruxelles.

Il me suffira, je pense, de vous dire ici qu'à 7 h. 15. m., l'entrée de la station était littéralement occupée par une bande de 100 à 125 ou 150 individus (telle est, quant au nombre, l'impression qui m'est restée), au milieu desquels il fallait en quelque sorte passer pour arriver à la porte d'entrée en face des guichets.

Les abords de la gare étaient plongés dans l'obscurité et n'étaient guère éclairés que par la lumière du vestibule d'entrée, se projetant faiblement à l'extérieur par les portes vitrées.

Depuis longtemps déjà, cette bande de malfaiteurs stationnait là, interpellant et molestant presque tous les catholiques qui, ayant assisté ce jour à la manifestation de Malines, s'en retournaient paisiblement prendre le train.

Attaqués nous-mêmes, nous avons vu les deux frères ci-dessus, frappés sur la tête et dans les reins à coups de bâtons, contusionnés et décoiffés, obligés de se réfugier à l'intérieur.

Nous avons appris là, de la bouche même de plusieurs blessés grièvement, que, dans les mêmes circonstances, une demi-heure ou trois quarts d'heure auparavant déjà, ils avaient été successivement attaqués, frappés à coups de

couteau et à coups de bâton par cette même bande, qui a été absolument maîtresse de la gare pendant plus d'une heure!

Plusieurs des individus de cette bande ont même pénétré à l'intérieur alors que nous y étions, circulant dans les groupes, riant, chuchotant et goguenardant même les blessés. L'un d'eux a dit son nom à mon frère Alexandre qui en aura déposé sans doute. Un autre a été expulsé de l'intérieur par le commissaire de police, mais ceci vers 9 heures seulement (car nous avons manqué le train de 7 h. 20 m. à cause de cette bagarre).

Bref, les étrangers à l'extérieur et à l'intérieur de la station ont indignement souffert et se sont trouvés sans défense contre les plus scandaleuses brutalités.

Agrérez, M. le directeur, l'expression de ma haute considération.

F. DE BURLET.

Ninove, 20 février 1876.

*A Monsieur Lapierre, directeur à l'administration centrale à Bruxelles,
rue de l'Orangerie, 32.*

MONSIEUR,

Voici les renseignements que je puis vous donner quant au guet-apens dont nous avons été victimes le 15 courant à Malines. Je suis revenu du banquet en compagnie de mon frère et de deux autres messieurs pour prendre le train vers Bruxelles de 7 heures. Arrivés à vingt pas de la gare, nous sommes accostés par quelques individus qui, nous barant la route, nous crient : Êtes-vous de la calotte? Sur notre réponse : Cela ne vous regarde pas, ils se mettent à hurler : Hou! hou! à bas la calotte! Et en même temps les coups de canne pleuvent sur nos épaules et sur nos têtes. Mon chapeau est abattu; je le rattrape et à peine l'ai-je remis en place qu'un coup vigoureux parti d'en face l'enfoncé de nouveau et me tombe si lourdement sur la tête que j'en fus comme étourdi. Mon frère vient à mon secours, me traîne par le bras jusque dans la station et perd aussi sa coiffure dans la mêlée. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Au premier instant, je croyais que le sang me coulait du front; mais heureusement, j'en fus quitte pour une égratignure et une forte bosse sur la tête.

Voilà, Monsieur, les détails qui me concernent. Tout ce que j'ai pu constater, c'est l'absence de la police, l'obscurité pour ainsi dire complète et l'arrivée du chef de station avec quatre ou cinq ouvriers portant des torches, alors qu'une vingtaine de citoyens paisibles étaient déjà tombés sous le bâton ou le poignard des assassins.

Je finis, Monsieur, en confirmant ma protestation et en demandant que justice soit faite.

Agrérez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

A. FRANSMAN-ÉLIAERT.

Ninove, 19 février 1876.

MONSIEUR LAPIERRE, à *Bruxelles*,

En réponse à la lettre que je viens de recevoir de la Direction générale, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai peu de chose à ajouter à ma déposition du 13 courant. Les abords de la gare de Malines n'étaient pas éclairés; il n'y avait aucun employé du chemin de fer ni de la station pour maintenir la canaille qui nous assommait. et cependant, lorsque nous sommes arrivés à la station, il y avait déjà des blessés que l'on pensait dans la salle du buffet, tandis que la foule ne cessait de crier : A bas la calotte! et de chanter le chant des gueux (*De la vermine des papes*). La police n'y était représentée que par un seul agent. qui, au lieu de nous défendre contre cette lâche agression. ne faisait que nous exhorter au calme et à la modération, pendant que nous recevions *en sa présence* des coups de canne et des coups de pied.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

FRANSMAN-VAN ACKER.

MONSIEUR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Dimanche vers sept heures du soir, je me suis rendu à la station de Malines revenant du banquet. Arrivé tout près de la gare, j'ai remarqué devant la porte un grand attroupement où l'on se battait. Il m'a été impossible d'entrer par la première porte, parce qu'on s'y battait également. Je suis donc entré par la seconde porte pour prendre mon coupon. J'étais à peine entré que je me vis entouré de quatre ou cinq personnes à mines suspectes, portant des blouses. Au lieu de m'arrêter au guichet, j'ai continué mon chemin au moment où j'entendais qu'on parlait de poignards. Enfin, à l'intérieur de la gare, j'ai rencontré le chef de station qui s'y promenait très-paisiblement et voici la conversation que j'ai eue avec lui :

- Monsieur le chef, je ne prendrai pas de coupon pour retourner à Louvain.
- Pourquoi pas, Monsieur? Vous avez tout le temps!
- Parce qu'on se bat au guichet et qu'on y joue du poignard.
- Mais, le commissaire est là!
- C'est possible; mais votre commissaire ne peut rien faire à cette foule, et je ne suis pas d'avis de me battre et encore beaucoup moins de me faire battre.
- Vous avez bien raison, Monsieur.

Après cette conversation, je me suis dirigé vers le train et j'ai vu, en me retournant, que M. le chef continuait à se promener à l'intérieur de la gare. Tout cela a duré cinq à six minutes. Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, qu'il me semble que M. le chef, reconnaissant lui-même que j'avais raison de ne pas prendre de coupon pour éviter des coups au guichet, a manqué à tous ses devoirs en ne se rendant pas immédiatement sur les lieux pour accorder aide et protection aux voyageurs menacés dans leur existence.

Agrérez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Louvain, 16 février 1876.

M. JACOBS.

Malines, le 17 février 1876.

A Monsieur Wasseige, Représentant de la ville de Namur.

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT,

Dimanche dernier, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures du soir à minuit, excepté 20 minutes d'absence, pendant lesquelles je suis allé requérir la police, je me suis trouvé à côté de M. Maertens.

Vous avez vu, l'avant-midi, l'arrivée des trains et la descente des voyageurs; tout s'est passé avec ordre et dans le plus grand calme. Qui donc aurait pu supposer les troubles qui se sont passés dans la soirée?

Dans une ville aussi paisible que celle de Malines, où jamais des faits de l'espèce n'ont eu lieu, si M. Maertens avait fait requérir, lorsque l'ordre régnait et que l'ordre fut resté, soit la troupe ou la gendarmerie, on lui en aurait fait un crime, Monsieur le Représentant, et ce crime n'eût jamais été excusable.

L'après-midi s'est passée jusqu'à 5 heures dans le plus grand calme. Si quelque trouble avait eu lieu en ville avant cette heure, nous l'ignorions complètement. Quelques minutes après 5 heures débouche sur la Place de la Station une société d'harmonie; elle se présente, probablement sans le savoir, au seuil d'un estaminet extra-libéral; les habitués lui barent le passage, quelques pourparlers s'engagent et bientôt une bagarre en résulte, dans laquelle, je le dis avec regret, la société, faisant un abus de sa force, criblée de coups de cannes et de coups d'instruments les quelques libéraux qui s'étaient déclarés ses adversaires. Cette mêlée dure 5 minutes, une arrestation est opérée et le calme se rétablit. Cependant le chef de station est sur le qui-vive; il observe avec attention tout ce qui se passe dans la station et sur la place. Ladite

société entre en gare et part par le train de 5 h. 26 m. pour Anvers. Au départ de ce train ainsi qu'au départ de ceux de 6 heures et de 6 h. 40 m., l'ordre le plus complet n'a cessé de régner dans la station et dans les alentours.

Une question doit se poser ici : Les faits qui s'étaient passés sur le seuil de chez Carseau, ledit estaminet cité plus haut, devaient-ils en aucune apparence se reproduire ? Non, certainement non ; car nous venions de voir passer le commun, mais l'élite restait à venir et nous étions aussi loin de penser à des faits de l'espèce, de la part de ceux-ci, que de penser au lâche guet-apens que rien ne faisait prévoir, et dont vos amis ont été les victimes.

Le moment fatal approche ; il est le quart avant 7 heures ; des cris, des huées, des sifflets se font entendre sur la place. Aussitôt le chef s'y rend ; il voit une foule menaçante et qui grossit à chaque instant ; un seul coup n'avait pas encore été donné ; quatre agents de police se trouvaient là. Mais sans attendre une minute de plus : Vite, me dit-il, prenez une voiture et allez demander de ma part tout le renfort possible à la police. Sur ces mots, je partis comme une flèche et, à 7 h. 20 m., j'étais de retour à la station accompagné d'un commissaire, d'un sous-commissaire et de trois agents de police. Une petite demi-heure après arrivait également la gendarmerie, ce qui me fait supposer qu'un second courrier, envoyé aussi par M. Maertens pour la requérir, m'avait suivi de près.

Je dois le reconnaître, Monsieur le Représentant, c'est précisément pendant les 20 minutes que je me suis absenté que vos amis sont tombés sous les coups de leurs lâches agresseurs. Cela s'explique facilement : c'était juste le moment de l'arrivée des voyageurs pour les trains d'Anvers, de Bruxelles et de Louvain, partant respectivement à 7 h. 19 m., 7 h. 20 m. et 7 h. 22 m.

A mon retour avec la police, avant même d'avoir vu M. Maertens, sa servante, envoyée par madame, est accourue vers moi tout émue pour savoir où et dans quel état il se trouvait. Je l'ai renvoyée rassurer madame en lui montrant le chef que j'aperçus en ce moment occupé à ranger en ligne, au milieu de la place de la station, une douzaine de ses ouvriers porteurs de fallots allumés. Ce fait me démontre pleinement qu'il n'a pas quitté pendant mon absence les lieux de la bagarre, car où serait-il allé s'il n'est pas rentré chez lui ?

L'ayant dès lors approché, je l'ai vu engager, supplier même, des groupes de messieurs de bien vouloir entrer dans la station. Ceux-ci sortant du guet-apens, ayant perdu leurs chapeaux et reçu des coups, dans leur juste indignation s'y refusaient et appelaient en vain les lâches qui les avaient frappés dans l'obscurité et qui étaient subitement disparus à la lueur des fallots. Dans l'impossibilité de trouver une issue à leur mécontentement ou plutôt à leur colère, plusieurs de ces messieurs l'ont tournée contre M. Maertens : l'un le blâmait, l'autre le menaçait, celui-ci lui ordonnait des arrestations impossibles, il en est même qui venaient lui réclamer des chapeaux perdus sur la place. Cet état de choses s'est continué de 7 1/2 h. à 9 h. Il a tout entendu avec calme, tout souffert avec patience, tout en se portant partout où il y avait du tumulte, et en ne cessant de faire tous ses efforts pour maintenir ou rétablir l'ordre.

Telle est, Monsieur le Représentant, l'exacte vérité; je sou mets à votre appréciation, suivant l'ordre et la suite des faits, les mesures qui pouvaient être prises avant les troubles; pardonnez-moi d'avoir là-dessus exposé la mienne, je ne l'ai fait que pour vous exprimer en même temps celle de M. Maertens.

Mais relativement à son attitude et à sa conduite pendant toute la soirée (qu'il me soit permis d'espérer que vous croirez celui qui vous parle et qui vous porte une profonde et sincère reconnaissance), elles ne méritent pas votre blâme, Monsieur le Représentant, mais elles méritent vos éloges et vos félicitations.

On l'accuse de s'être éloigné des endroits où les troubles se passaient et d'avoir ôté son bonnet de tenue. Permettez au témoin fidèle de vous dire la vérité : il n'a fait que rechercher les premiers et n'a jamais quitté le second.

.
.

Commis à la station de Malines,

(Signé) H. CAJOT.



Extrait d'une lettre de M. AMAND NEUT, rue du Gouvernement, 11, à Gand.

... Je suis arrivé à temps à la station pour constater les sévices exercés sur l'ami Ulens, conseiller provincial, sur un étudiant et sur MM. de Burlet. Le chef de station a eu maille à partir avec ces derniers, qui lui avaient indiqué l'individu, auteur des coups qu'ils avaient reçus, l'invitant à l'arrêter. Le chef de station est resté inactif. Je le connais et je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas opéré l'arrestation : il a répondu que c'était pour ne pas susciter un nouveau conflit. MM. d'Anethan, Wasseige, de Burlet, qui se trouvaient là, étaient très-mécontents du chef de station, et je n'ai pu dissimuler à celui-ci que mal peut-être lui en adviendrait.

(Signé) A. NEUT.



Points sur lesquels le chef de station de Malines doit s'expliquer.

Des troubles et des rixes avaient eu lieu dans la ville, le 15, vers 5 heures du soir.

Le chef de station en a-t-il eu connaissance et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures pour la soirée?

Il y a eu à ma connaissance une seule bagarre vers 5 heures, c'est celle du cabaret Garseau. Il y a eu une rixe entre des musiciens et un bourgeois. Je n'y ai pas attaché d'importance. D'autant moins que les départs de 4 1/2 h.,

Défaut d'éclairage. — MM. De Burlet, Fransman-Eliaert, Fransman-Van Acker, etc.

On se battait devant la porte depuis un certain temps et le guichet avait été envahi, lorsque le chef de station se promenait tranquillement à l'intérieur de la station. Il a continué à le faire pendant plusieurs minutes, même après l'avertissement donné par M. l'avocat Jacobs de Louvain.

Y avait-il un portier en congé le 15?

Comment se fait-il que l'on ait laissé entrer dans la station des personnes non munies de coupons?

Pourquoi a-t-on fermé la porte d'entrée?

Pourquoi avoir fait évacuer la salle du buffet?

5 1/2 h., 6 h. 14 m. et 6 h. 40 m. se sont effectués sans désordre ni rixe.

Le lampiste Roels m'a déclaré avoir allumé comme tous les jours les deux réverbères à l'entrée (vers 5 h. 15 m.). On m'a dit que ces lumières ont été éteintes après.

Le chef de station nie énergiquement avoir tenu la conversation que lui prête M. l'avocat Jacobs, de Louvain. Quand j'ai été prévenu en premier lieu, c'est par un groupe de plusieurs personnes qui m'ont interpellé en me disant : On nous laisse assommer près de votre gare et il n'y a pas de police; nous sommes sans protection. J'avais à côté de moi, en ce moment, le premier chef-garde Smit.

Je me suis immédiatement rendu à l'extérieur, et là les choses se sont passées comme je vous l'ai dit à l'enquête du 14 courant.

Il y avait un portier absent, mais pour cause de maladie. Le service était, du reste, assuré par le portier Michen.

M. Maertens, appelé à s'expliquer sur plusieurs points de l'enquête, exprime le désir que MM. Vankiel, négociant à Malines, Niemants, avocat, juge-suppléant à Malines, Geluyckens, entrepreneur du camionnage à Malines, et un autre individu, dont il fera connaître le nom, soient entendus pour établir notamment que la bagarre devant la station n'a commencé qu'à 7 heures et n'a duré que 10 minutes au maximum.

Quand la bagarre a commencé, les assaillants ont forcé la consigne et le portier a été impuissant pour les contenir. Il n'est pas venu me prévenir parce que, entouré par la foule, cela lui a été impossible.

Le portier a cru bien faire pour empêcher la partie de la foule qui n'avait pas encore envahi la station d'y entrer. Si j'avais été prévenu à temps, j'aurais cherché à l'empêcher.

Il y avait à craindre que la lutte ne recommençât. Le restaurant était rempli de monde. Si la lutte avait recommencé, on se serait servi des carafes, bouteilles, verres, etc., comme projectiles, et évidemment les rixes auraient pu avoir des conséquences plus graves, vu surtout le manque de dégagement. L'officier de gendarmerie ainsi que plusieurs personnes présentes,

que je ne pourrais toutefois pas désigner, ont approuvé ma détermination.

Le 24 février 1876.

E. MAERTENS.

Conformément aux instructions qui m'ont été données par M. Sauvignier, inspecteur chef de service, je me suis rendu à Malines, le 13 février, pour coopérer dans cette station à la surveillance du service des voyageurs, à l'occasion d'une manifestation qui devait avoir lieu dans cette localité.

A l'arrivée des trains 104, 105, 154, 157 et du train spécial prévu par bulletin n° 11 du 12 février, des députations se sont présentées et elles ont reçu leurs amis avec calme et en très-bon ordre.

Le cortège est parti en très-bon ordre de la Place de la Station et rien ne pouvait faire supposer d'avoir des troubles, même dans la suite de la journée, pour le départ de ces messieurs.

Tous les départs des trains de voyageurs se sont effectués dans les meilleures conditions jusqu'à 7 heures, heure à laquelle je me trouvais dans la station avec M. le chef de station pour surveiller le mouvement des voyageurs devant partir par les trains 12, 115 et 165.

Des voyageurs vinrent annoncer à M. Maertens, chef de station, que l'on assaillait sur la Place de la Station les personnes se dirigeant vers la gare pour y prendre le train.

Nous nous rendîmes immédiatement devant le bâtiment de la station afin de faire évacuer les abords de la gare. Nous nous trouvâmes devant une foule compacte, sifflant, criant et huant ; à ce moment une voiture arriva du côté de la ville, de laquelle descendirent des voyageurs qui furent immédiatement entourés et des coups leurs furent portés.

C'est en m'interposant et voulant sauver un de ces voyageurs que je reçus un coup de bâton. En présence de notre impuissance, M. le chef de station, en attendant la police et la gendarmerie qu'il avait fait requérir, aligna une dizaine d'hommes avec des fallots allumés et parvint de cette manière à rendre abordables les abords de la station, ce qui nous permit de laisser descendre tranquillement les voyageurs se rendant en voiture à la station.

Dans la prévision d'éviter une nouvelle bagarre, je pris l'initiative de m'avancer vers le bout de la place afin de prier les voyageurs se rendant à la station d'entrer par la grille, ce qu'ils firent de bonne grâce; mais une troupe de jeunes gens marchant avec un dicton en tête, auxquels je fis la même recommandation, me répondirent : « Nous ne sommes pas des lâches ! nous marcherons contre ces gens, ce qu'ils firent et ce n'est qu'après une nouvelle mêlée qu'une petite partie de ces jeunes gens vint me demander à pouvoir entrer tranquillement dans la station par l'endroit qu'ils avaient refusé quelques instants auparavant.

M. Ragheno, agent spécial de Malines-Terneuzen, peut, au besoin, attester de cette mesure.

La police locale arriva vers 7 h. 25 m., et la gendarmerie vers 7 h. 45 m.; ce qui mit un terme complet à tous les troubles extérieurs.

A la station, en présence des propos menaçants qui se tenaient à tout instant, M. le chef de station fit évacuer le restaurant, et l'entrée de la station fut strictement surveillée; je fus placé à ce poste secondé d'un gendarme et de deux ouvriers de la gare.

Les voyageurs partis par les trains 116, 117, 163, 160, 14, 73 et 13 ont pu partir sans être importunés

Le premier chef-garde,

F. SMIT.

TÉLÉGRAMME DE SERVICE.

M. MONGENAST, copie à M. Sauvignier.

(Urgent.)

Crois devoir vous informer qu'à l'arrivée à ma station du train 163, 23 à 30 personnes notables, revenant de l'assemblée de Malines, sont venues me demander en ma qualité d'inspecteur de police de prendre acte que d'entre eux : 1° Albert de Grandry, de Verviers, avait reçu blessure côté droit avant d'entrer dans station de Malines; 2° Richard Lamarche, coup sur la place à la joue gauche; 3° Raymond Grandry, coup de tête; ai requis immédiatement médecin Chevalier qui a pansé le premier et a examiné les deux autres. — Après avoir fait leur déposition, tous ces voyageurs ont continué sur Liège et Verviers par 147.

TISTAERT.

Bruxelles, le 27 mars 1876.

ANNEXE N° 4.

MESSIEURS LAPIERRE, *Directeur*, et SAUVIGNIER, *Inspecteur chef de service*,
à Bruxelles.

M. le Ministre a pris connaissance du second rapport, en date du 12 de ce mois, que vous lui avez adressé relativement à l'enquête à laquelle vous avez été chargé de procéder à Malines, au sujet des événements du 13 février dernier, et son attention a été attirée, entre autres, sur les deux points suivants, qui n'ont pas été élucidés :

1° L'absence d'éclairage aux abords de la station a-t-elle été l'effet d'une négligence, ou les réverbères, après avoir été allumés, ont-ils été éteints ensuite ?

2° D'après la déposition de M. de Kerekhove, le sieur Dekinder, ouvrier de l'arsenal, aurait été vu, par plusieurs personnes, excitant les groupes à assaillir les invités.

Nous vous invitons, Messieurs, à porter vos investigations sur ces deux points, dont l'importance semble vous avoir échappé, et à adresser prochainement à M. le Ministre un rapport complémentaire.

La Direction générale,

JUL. JANSSENS.

Bruxelles, le 19 avril 1876.

MESSIEURS LAPIERRE, *Directeur*, et SAUVIGNIER, *Inspecteur chef de service*.

Nous avons l'honneur de vous rappeler notre dépêche du 27 mars dernier, n° 3384, par laquelle nous vous avons priés, pour satisfaire à une demande d'explication de M. le Ministre, de procéder à un complément d'enquête relativement à deux points qui vous ont été indiqués.

La Direction générale,

JUL. JANSSENS.

Bruxelles, le 20 avril 1876.

A la Direction générale, à Bruxelles.

MESSIEURS,

En réponse à votre lettre du 27 mars dernier, relative à l'enquête à laquelle nous avons procédé à Malines au sujet des événements du 13 février dernier, nous avons l'honneur de vous faire connaître que les deux points au sujet desquels vous nous demandez un supplément d'investigations n'ont pas, comme vous le supposez, échappé à notre attention.

En ce qui concerne le premier point, l'absence d'éclairage aux abords de la station, il résulte d'une des dépositions du chef de station de Malines, que le lampiste Roels lui a déclaré avoir allumé les réverbères de la façade extérieure comme d'habitude et que, si ces réverbères ne brûlaient plus au moment de la bagarre, c'est qu'ils avaient été éteints par malveillance.

N'ayant pas conservé copie des dépositions, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude des termes reproduits ci-dessus, mais nous croyons bien que c'est le sens de la déposition en question.

Si nous n'avons pas interrogé le sieur Roels, c'est que nous avons la conviction que cela ne nous serait d'aucune utilité au point de vue du but que nous poursuivions.

Toutefois, pour déférer à votre désir, nous avons procédé à un supplément d'enquête sur le point dont il s'agit. Nous avons entendu, indépendamment du chef de station qui s'est référé à son interrogatoire antérieur, le lampiste Roels, le gardien Brems, l'officier de police Selt et le sieur Schan, porte-faix, à Malines.

Leurs dépositions sont annexées au présent rapport, et il en résulte qu'aucun fait bien précis ne peut établir que l'absence d'éclairage a été l'effet d'une négligence ou que les réverbères, après avoir été allumés, auraient ensuite été éteints.

Quant au second point, relatif au sieur Dekinder, ouvrier de l'arsenal, nous n'avons pas cru devoir nous en occuper, par la raison que M. de Kerckhove nous avait déclaré, ainsi que cela résulte de sa déposition annexée à notre rapport, que ce n'était que par ouï-dire que le fait en question était venu à sa connaissance. Nous étions, en outre, bien convaincus que le fait, pour peu qu'il eût une certaine consistance, ferait l'objet de l'enquête judiciaire. Il est à remarquer, en outre, que le fait ne s'est pas passé aux abords de la station.

Toutefois, l'un de nous, à la réception de votre lettre du 27 mars, a adressé à M. de Kerckhove la lettre ci-jointe en copie, à la suite de laquelle il a reçu la visite de l'honorable Représentant.

Celui-ci a déclaré que, d'après des renseignements qu'il a lieu de croire exacts, Derkinder et non Dekinder a été mis en prévention après avoir été interrogé à plusieurs reprises par le juge d'instruction.

M. de Kerckhove a fait remarquer de nouveau qu'il n'a absolument rien vu et que ce qu'il nous a rapporté, c'est par ouï-dire. Il a ajouté qu'il lui serait impossible de nous fournir les renseignements demandés, à moins de s'adresser lui-même au procureur du roi ou au juge d'instruction, ce qu'il désirait beaucoup ne pas être obligé de faire.

Nous n'avons, en conséquence, pas cru devoir insister.

Le Directeur,
A. LAPIERRE.

L'Inspecteur chef de service,
H. SAUVIGNIER.

Bruxelles, le 28 mars 1876.

MONSIEUR LE REPRÉSENTANT,

D'après les dépositions que M. l'inspecteur Sauvignier et moi nous avons eu l'honneur de recevoir de votre part le 24 février dernier, au sujet des faits

qui se sont passés à Malines le 15 du dit mois, le sieur Dekinder, ouvrier de l'arsenal de Malines, aurait été vu par plusieurs personnes, excitant les groupes à assaillir les invités.

Je viens vous prier, Monsieur le Représentant, de vouloir bien me faire connaître, si c'est possible, les noms, prénoms, qualité et domicile des personnes qui auraient été témoins des faits imputés au sieur Dekinder.

Je vous serais extrêmement obligé de me faire parvenir votre réponse dans le plus bref délai possible.

Agrérez, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

(Signé) LAPIERRE,

rue de l'Orangerie, 32.

Déposition du sieur ROELS, THÉOPHILE, brigadier lampiste.

Déclare formellement avoir allumé à 5 h. 15 m. les quatre réverbères de la façade extérieure.

Il ne peut fournir aucun témoin attestant le fait.

Il est resté, le dimanche 15, à la station jusqu'à 10 1/2 heures du soir. Il ne s'est pas aperçu de l'extinction des réverbères.

Le lampiste de nuit qui était chargé à cette époque d'éteindre les réverbères le soir, après le service fini, a quitté le service de l'administration et nous n'avons pas pu l'entendre.

(Quatre lignes biffées.)

Malines, le 20 avril 1876.

ROELS.

Déposition du sieur SCHAN, JEAN, porte-faix à Malines, 39 ans.

Se trouvait devant la station le 13 février à 5 1/2 heures du soir. Il se rappelle parfaitement avoir vu les réverbères allumés.

Ne sait rien au sujet de leur extinction. A quitté la place de stationnement avant 6 heures.

Malines, le 20 avril 1876.

(Ne sait signer.)

Déposition du sieur SELT, JEAN-JOSEPH. officier de police.

Ne peut absolument rien dire au sujet du non-allumage ou de l'extinction des réverbères de la façade.

Interpellé sur le point de savoir si, dans l'hypothèse où les réverbères n'auraient pas été allumés ce jour-là à l'heure habituelle, le fait ne l'aurait pas frappé, Selt déclare qu'il ne peut rien affirmer à ce sujet.

Malines, le 20 avril 1876.

J.-J. SELT.

Déposition du sieur BREMS, gardien à la porte de sortie de la station.

Déclare n'avoir pas fait attention si les réverbères ont été allumés.

Interpellé sur le point de savoir si, dans l'hypothèse où les réverbères n'auraient pas été allumés ce jour-là à l'heure habituelle, l'obscurité ne l'aurait pas frappé; il répond qu'un jour ordinaire cela eût été probable. mais que ce jour-là, à cause de l'affluence plus qu'habituelle du train de 8 h. 30 m., le fait pourrait bien ne pas avoir attiré son attention. Il ne peut rien préciser.

Malines, le 20 avril 1876.

(Ne sait signer.)
